

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue par vidéoconférence, le **jeudi, vingtième jour du mois de mai deux mille vingt et un (20 mai 2021), SEIZE HEURES (16 H)**, à laquelle sont présents :

**Monsieur Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

**Monsieur Réjean Carle**, Représentant de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Luc Dostaler**, Représentant de la MRC des Chenaux

**Monsieur Paul Labranche**, Représentant de la MRC de Mékinac

**Monsieur Robert Landry**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Daniel Cournoyer**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

**Monsieur Guy Simon**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

**QUORUM**

**Formant quorum**, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

**Rés.: 2021-05-5182**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2021
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Provision de fermetures et de postfermeture — LET de Saint-Étienne-des-Grès
8. Échantillonnage de composé organique volatil — DDP-2021-188
9. Cession de conteneurs à ordures, de conteneurs à récupération et de conteneurs à deux voies à la Ville de Trois-Rivières
10. Radiation de créances
11. Radiation de créances — Demandes provenant des clients
12. Travaux de modification des bureaux et magasin de l'atelier mécanique (DDP-2021-185)
13. Demande de services professionnels d'ingénierie pour la construction d'un centre de transfert (DDP-2021-186)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

14. Autorisation d'une signature d'une demande d'autorisation au MELCC — Cellules du LET de Saint-Étienne-des-Grès
15. Demande d'autorisation de renouvellement du contrat de services avec Récupération Mauricie
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2021-05-5183**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU  
15 AVRIL 2021**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 15 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2021-05-5184**

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE  
CHANGEMENT**

Il est proposé par **Monsieur DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **Monsieur PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2021-05-5185**

**CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de mai 2021, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-05-5186

**PROVISION DE FERMETURE ET DE POSTFERMETURE —  
LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

Il est proposé par, **MONSIEUR PAUL LABRANCHE** Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de porter la provision de fermeture du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès à 2,00 \$ la tonne, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2021.

Il est également résolu de porter la provision de postfermeture du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès à 7,50 \$ la tonne, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-05-5187

**ÉCHANTILLONNAGE DE COMPOSÉ ORGANIQUE  
VOLATIL (COV) — DDP-2021-188**

**ATTENDU** que la Régie doit effectuer l'échantillonnage de composé organique volatile (COV) ;

**ATTENDU** que *Consulair* effectue déjà l'échantillonnage de COV pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer un contrat à *Consulair* pour l'échantillonnage de composé organique volatil (COV), pour un montant total de 95 088,00 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-05-5188

**CESSION DE CONTENEURS À ORDURES, DE CONTENEURS  
À RÉCUPÉRATION ET DE CONTENEURS À DEUX VOIES À  
LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES**

**ATTENDU** la délégation de compétence en matière de cueillette sélective et de traitement des matières recyclables (Compétence 2) faite par la Ville de Trois-Rivières en faveur de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ;

**ATTENDU** la résolution 2015-12-4502 autorisant la Ville de Trois-Rivières à acquérir par elle-même des conteneurs à ordures, des conteneurs à récupération et des conteneurs à deux voies conteneurs ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**ATTENDU** que, depuis 2016, la Ville de Trois-Rivières acquiert par elle-même des conteneurs à ordures, des conteneurs à récupération et des conteneurs à deux voies ;

**ATTENDU** que la Régie a acquis entre 2005 et 2015 des conteneurs à ordures, des conteneurs à récupération et des conteneurs à deux voies pour les unités multilogements du territoire de la ville de Trois-Rivières ;

**ATTENDU** que la Ville de Trois-Rivières a manifesté son intérêt à reprendre les conteneurs à ordures, les conteneurs à récupération et les conteneurs à deux voies acquis par la Régie pour les unités multilogements du territoire de la ville de Trois-Rivières ;

**ATTENDU** que la majorité de cesdits conteneurs ont été acquis par règlement d'emprunt et que la Régie ne peut se départir de biens associés à un règlement d'emprunt avant l'échéance dudit règlement ;

**ATTENDU** que la totalité des frais associés aux conteneurs décrits en annexe I de la présente résolution et à leur gestion afférente ont été préalablement récupérés par la Régie et que ces conteneurs peuvent désormais être cédés à la Ville de Trois-Rivières ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'autoriser la cession à la Ville de Trois-Rivières des conteneurs figurant à l'annexe I de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2021-05-5189**

**RADIATION DE CRÉANCES**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser la directrice des finances et trésorière à radier des livres au 4 mai 2021 les créances indiquées à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le montant total de ces créances est de 40,27 \$.

Il est également résolu de radier les intérêts courus sur cesdites créances.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2021-05-5190**

**RADIATION DE CRÉANCES — DEMANDES PROVENANT  
DES CLIENTS**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser la directrice des finances et trésorière à radier des livres au 4 mai 2021 les créances indiquées à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le montant total de ces créances est de 4 981,64 \$.

Il est également résolu de radier les intérêts courus sur cesdites créances.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2021-05-5191**

**TRAVAUX DE MODIFICATION DES BUREAUX ET  
MAGASIN DE L'ATELIER MÉCANIQUE — DDP-2021-185**

**ATTENDU** le processus d'appel d'offres public ;

**ATTENDU** les soumissions déposées dans le cadre de cet appel d'offres :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix soumis (taxes en sus)</b>
Construction SIPRO	129 665,33 \$
Construction R. Cloutier	206 711,25 \$

**ATTENDU** l'analyse et les recommandations de l'administration ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2021-185, pour des travaux de modification des bureaux et magasin de l'atelier mécanique, à l'entreprise Construction Sipro, au montant de 129 665,33 \$, taxes en sus, et ce, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-05-5192

**DEMANDE DE SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE  
DE TRANSFERT — DDP-2021-186**

ATTENDU les soumissions déposées suite à la demande de prix DDP-2021-186 :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix soumis (taxes en sus)</b>
Groupe Alphard inc.	109 397,00 \$
Mesar	112 940,00 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer un contrat à Groupe Alphar inc., pour des services professionnels liés à la construction d'un centre de transfert au LET de Saint-Étienne-des-Grès, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix DDP-2021-186.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-05-5193

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE  
D'AUTORISATION AU MELCC — CELLULES DU LET DE  
SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'autoriser le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Régie, tout document requis par le MELCC pour autoriser des modifications afférentes aux cellules du LET de Saint-Étienne-des-Grès et décrites, substantiellement, dans une note de service datée du 14 mai 2021. Cette note est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2021-05-5194**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUELEMENT DU  
CONTRAT DE SERVICES AVEC RÉCUPÉRATION  
MAURICIE**

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Régie, une demande d'autorisation en vertu de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes pour le renouvellement du contrat de services entre Récupération Mauricie S.E.N.C. et la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2021-05-5195**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à seize heures huit minutes (16h08).

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRÉTAIRE**